



VILLE DE GEX

B.P. 407
01174 GEX Cedex

TÉLÉPHONE 04 50 42 63 00
TÉLÉCOPIE 04 50 41 68 77

Courriel : mairie@ville-gex.fr

www.ville-gex.fr
15701/EBMB/N°03

Gex, le 14 avril 2015

COMPTE-RENDU DU 7 AVRIL 2015 CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur DUNAND, Maire
Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, CRUYPENNINGK, VENARRE,
Mesdames COURT, VANEL-NORMANDIN, MOREL-CASTÉLAN, GILLET,
Adjoints.
Messieurs BERTHIER, CADOUX, DANGUY, DESAY, HELLET, PELLETIER,
SIGAUD, CHARPENTIER, TURIN, AMIOTTE, REDIER de la VILLATTE,
Mesdames ASSENARE, BEERT, HUMBERT, JUHAS, REYGROBELLET,
SALVI, ZELLER-PLANTÉ, POUZET, FORSTMANN, CHARRE,

POUVOIRS : Mme MOISAN donne pouvoir à Mme COURT,
Mme MARET donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
Mr IVANEZ donne pouvoir à Mr DUNAND.

SECRÉTAIRE : Madame Madeleine HUMBERT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 30 mars 2015)

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS :

- 1) Cessions d'immobilisations et sorties d'inventaires,
- 2) Convention avec le Conseil Général relative à l'implantation de coussins lyonnais RD1005 au PR 19+675 au PR 19+735 et RD 15H au PR 1+093 au PR 1+121,
- 3) Avenant n°1 au bail des locaux de la trésorerie de Gex,
- 4) Demande de subvention auprès du Préfet de l'Ain pour la mise en accessibilité PMR de la Mairie et de la salle des fêtes,

- 5) Augmentation des tarifs des services municipaux (garderie, piscine, centre de loisirs, cantine) et modification du système de tarification du centre de loisirs,
- 6) Modification du règlement d'accueil au centre de loisirs « La Buissonnière »,
- 7) Forêt communale de Gex – Projet d'unité conservatoire génétique de l'épicéa.

COMMISSIONS :

- 1) Compte-rendu de la commission urbanisme du 19 février 2015,
- 2) Compte-rendu de la commission urbanisme du 17 mars 2015,
- 3) Commission voirie-bâtiment-espaces verts-environnement du 24 mars 2015,
- 4) Commissions finances du 12 mars 2015.

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Lecture des décisions :
 - ✓ Réalisation d'un terrain multisports – lot n°2 fourniture et pose d'équipement,
 - ✓ Fourniture et pose de radars pédagogiques et tri flash,
 - ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°11 menuiserie bois,
 - ✓ Contrat d'engagement avec Mr François CATHERIN dans le cadre du carnaval du 17 mars 2015,
 - ✓ Fourniture de plantes annuelles estivales, automnales et location de plantes vertes pour manifestations,
 - ✓ Entretien des gazons par opération mécanique du complexe sportif de Chauvilly,
 - ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage projet urbain « Place du Jura »,
 - ✓ Abonnement d'enregistrements pour accueil téléphonique avec la société ATS Studios,
 - ✓ Assistance et conseil dans le cadre de la procédure relative à la passation de contrat RC du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019,
 - ✓ Contrat de cession spectacle avec l'orchestre Corinne MÜLLER dans le cadre des festivités du 13 juillet 2015,
 - ✓ Maintenance TBI.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1) CESSION D'IMMOBILISATIONS ET SORTIES D'INVENTAIRE

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de l'achat d'un camion grue UNIMOG MERCEDES, il a été convenu que :

- Un camion grue FORD de 1991 ferait l'objet d'une reprise par la société CASSINI DUBOIS, le montant de cette reprise est de 4 000.00 € TTC,
- Un camion UNIMOG de 1987 ferait l'objet d'une reprise par la société CASSINI DUBOIS, le montant de cette reprise est de 6 000.00 € TTC.

Il convient donc d'acter la cession de ces immobilisations au profit de la société CASSINI DUBOIS ainsi que la sortie de ces biens du patrimoine communal.

REMARQUES :

Monsieur ROBBEZ : « Les deux véhicules ont le même numéro d'inventaire ».

Monsieur BLÉAUT : « Oui, c'est possible, s'agissant de véhicules très anciens, lorsque la charge de l'inventaire est passé de la Trésorerie à la Commune, nous n'avons que des masses financières ».

◆ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU l'instruction budgétaire M14,

CONSIDÉRANT qu'obligation est faite aux collectivités territoriales de tenir à jour l'inventaire des biens immobilisés,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de céder les biens ci-dessous à la société CASSINI DUBOIS pour un montant de 10 000.00 € TTC et de procéder à leur sortie du patrimoine communal :

N° d'inventaire	: 001371
Type	: CAMION GRUE FORD
Date d'acquisition	: 05/06/1991
Valeur d'acquisition	: 58 246.01 €
Amortissement comptable	: non amorti
Valeur nette comptable	: 58 246.01 €

N° d'inventaire	: 001371
Type	: CAMION GRUE UNIMOG
Date d'acquisition	: 01/07/1987
Valeur d'acquisition	: 64 185.61 €
Amortissement comptable	: non amorti
Valeur nette comptable	: 64 185.61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de céder les biens ci-dessus à la société CASSINI DUBOIS pour un montant de 10 000.00 € et de procéder à leur sortie du patrimoine communal.

Monsieur le Maire et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

2) CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL RELATIVE A L'IMPLANTATION DE COUSSINS LYONNAIS RD1005 AU PR 19+675 AU PR 19+735 ET RD 15H AU PR 1+093 AU PR 1+121

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La Commune a entrepris des travaux d'installations de dispositifs ralentisseurs de type coussins Lyonnais de part et d'autres de la Place Perdtemps rue de Paris et devant l'école de Parozet rue de l'Oudar.

S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs des deux collectivités.

Il est précisé que la maîtrise d'ouvrage de ces opérations est communale et que le financement des travaux est assuré par la Ville de Gex.

REMARQUES :

Monsieur AMIOTTE : « Le nouveau Conseil Départemental financera-t-il les coussins Lyonnais ? ».

Monsieur le Maire : « On va lui laisser se mettre en place, mais il ne faut pas rêver ».

◆ DÉLIBÉRATION

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL RELATIVE A L'IMPLANTATION DE COUSSINS LYONNAIS RD 15H AU PR1+093 AU PR 1+121 ET

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention joint à la présente,

VU l'avis favorable de la Commission Travaux en date du mardi 17 février 2015,

CONSIDÉRANT qu'une convention doit être établie entre le département et la Commune concernant les caractéristiques de l'aménagement, la répartition des charges financières d'investissement, d'entretien et de fonctionnement relatives aux aménagements de dispositifs ralentisseurs Place Perdtemps RD 1005 du PR 19.675 au PR 19.735 et rue de l'Oudar devant l'école de Parozet RD15H du PR 1.093 au PR 1.121,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

3) AVENANT N°1 AU BAIL DES LOCAUX DE LA TRÉSORERIE DE GEX

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le Centre des Finances Publiques occupe les locaux, place Gambetta, dans le cadre d'un bail consenti pour neuf années, depuis le 1^{er} avril 2009.

Le montant du loyer est révisable tous les trois ans, en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

Le montant a été revalorisé le 1^{er} avril 2012, il le sera le 1^{er} avril 2015.

Le montant actuel du loyer est de 31 667.74 €/an, compte tenu de l'évolution de l'indice, il sera, à compter du 1^{er} avril 2015 de 31 722.23 €/an.

◆ DÉLIBÉRATION

VU le bail du 7 mai 2009,

VU la note de synthèse,

VU le projet d'avenant n°1 annexé à la présente,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°1 au bail consenti à l'État pour la disposition des locaux sis 10 place Gambetta à GEX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir.

4) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PRÉFET DE L'AIN POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DES FÊTES

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La mairie et la salle des fêtes ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La Commune engage une opération globale évaluée à 440 000 € HT pour les travaux et les honoraires de maîtrise d'œuvre, bureaux de contrôle, coordonnateurs sécurité etc.

Le programme comprend la pose de deux ascenseurs, la création de 2 blocs sanitaires PMR, la reconfiguration de bureaux en raison du positionnement des gaines d'ascenseur, la sécurisation de l'accès aux combles et la création d'un local dédié aux serveurs informatiques et à la téléphonie.

Ce programme de rénovation lourd peut bénéficier d'une subvention de 160 000 € auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour :

- 80 000 € pour la Mairie au titre de « construction, rénovation, travaux lourds de réaménagement de sécurisation, mise aux normes d'accessibilité ou de rénovation thermique dans les bâtiments des services communaux à vocation administratives »,
- 80 000 € pour la salle polyvalente au titre de la mise en accessibilité.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter, auprès de Monsieur le Préfet, une subvention de 160 000 € pour financer cette réalisation.

REMARQUES :

Monsieur le Maire : « Les points essentiels dans cette proposition de tarification sont les suivants :

- Passer d'un régime forfaitaire à horaire pour le Centre de Loisirs, la CAF participant sur la base horaire,
- Rééquilibrer le coût du service, il ne s'agit pas d'un désengagement financier. La participation du contribuable devient de plus en plus importante. Si l'on poursuit dans ce sens la pérennisation de ces services risque d'être remise en cause,
- Revenir à une participation de 2/3 – 1/3.

Nous avons cependant souhaité conserver le tarif cantine le plus bas pour la tranche inférieure ».

Monsieur AMIOTTE : « remarque sur la forme, il aurait été bien que l'on puisse comparer pour le Centre de Loisirs avec les anciens tarifs sur la base horaire ou journalier ».

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'une note de synthèse, ces éléments ont été communiqués en commission et le compte-rendu de celle-ci est joint à la convocation ».

Monsieur AMIOTTE : « concernant le mode calcul du quotient familial, nous constatons que les critères de calcul du quotient familial restent inchangés.

- a) Le revenu pris en compte : La base du calcul du quotient familial fiscal est le revenu primaire, défini par la masse des revenus que les ménages tirent de leur contribution à l'activité économique (salaires et revenus du patrimoine mobilier et/ou immobilier). C'est le cas de Gex. Mais, les bases de calculs peuvent être plus complexes pour tendre vers plus d'équité. Certaines communes déduisent les frais de logement au revenu disponible. (loyers très chers dans le Pays de Gex)
- b) Le nombre de parts pris en compte : La plupart des collectivités n'entrent pas dans le débat du coût de l'enfant et attribue une part à chaque membre du ménage quel que soit son âge. C'est le cas de Gex. Par contre, certaines communes tiennent compte de la situation familiale: familles monoparentales ».

Monsieur le Maire : « Pour le logement, je suis assez défavorable. En effet, ceci complexifie encore les formalités administratives d'inscription et augmente la nécessité des contrôles quand on connaît la difficulté pour obtenir les renseignements de la part des usagers.

Pour les familles monoparentales, je suis d'accord mais le problème est que dans le contexte actuel, il y a de plus en plus de familles monoparentales de fait, en voulant alléger certaines situations difficiles, nous créons de nouvelles injustices ».

Monsieur AMIOTTE : « Le nombre de tranche est 5 et les nouveaux rapports entre les tranches les plus élevées et les tranches les plus basses sont : 3.45 pour la garderie, 3.7 pour les tickets de cantine, 3.77 pour les forfaits cantines, 3.34 pour le centre de loisirs.

Dans d'autres communes, le nombre de tranches est plus élevé, cela diminue les effets de seuil et le rapport peut aussi être plus élevé, il peut atteindre 10.

Comme vous le constatez, la tarification proposée peut certainement être améliorée pour encore mieux aider les familles les modestes, même s'il faut complexifier un peu les calculs.

Proposition de révision des prix sans modification du mode de calcul du quotient familial et du nombre de tranches :

Tarif horaire garderie avec CAF	autres propositions			
TRANCHES	prix horaire	augmentation en %	nombre heures	recettes en €
>1500	3,73	11	22 301	83 174
>900	3,45	10	6 932	23 943
>690	2,86	9	3 739	10 678
>345	1,77	8	4 999	8 854
<345	1,08	0	8 296	8 960
recettes usagers				135 609
Autres recettes				23 142
charges de la commune				249 371
reste charges communales				90 620
participation %				36,34
variation charges				-11,66
rapport + cher/-cher	3,45			

Tarifs Tickets Cantine	autres propositions			
Tranche	prix repas	augmentation en %	nombre repas	recettes en €
> 1500	6,37	10,98	7 147	45 526
>900	5,72	10	4 761	27 233
>690	4,60	9,00	1 238	5 695
>345	2,91	7,78	3 788	11 023
<345	1,72	0	3 755	6 459
rapport + cher/-cher	3,70			
			20 689	
				95 936

Tarifs forfaits cantine	autres propositions			
Tranche	prix forfait	augmentation en %	nombre forfait	recettes en €
>1500	80,30	11,08	1 743	139 963
>900	72,07	10,09	722	52 035
>690	58,00	9,06	470	27 260
>345	36,35	7,99	628	22 828
<345	21,32	0	1 207	25 733
rapport +cher /- cher	3,77		4 770	
				267 818
recettes usagers				363 754
autres				702 375
charges communes				338 621
participation en %				48,21
variation charges				-8,37

Nous proposons une augmentation progressive des tarifs de la garderie et de la cantine, de 8 à 11% pour les 4 premières tranches, sans augmentation de la tranche la plus basse, comme vous l'avez proposée pour la cantine.

Les recettes provenant des usagers augmentent grâce à ceux qui ont les moyens de payer davantage, en épargnant les plus défavorisés. La participation communale est davantage diminuée par rapport à votre proposition.

Monsieur le Maire : « *Il est dommage que cette proposition n'ait pas été présentée en commission, nous l'aurions alors examinée. Votre proposition nous met dans l'embarras car les tarifs doivent être diffusés et communiqués pour l'année scolaire prochaine. Cependant on ne peut, au risque de déséquilibrer le système, faire contribuer, toujours plus, les plus aisés.*

Il faut trouver un équilibre. Dans notre proposition, l'évolution des tarifs est proportionnelle aux tranches actuelles ».

◆ **DÉLIBÉRATION**

VU la note de synthèse,

VU le budget 2015,

VU le projet de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la Mairie et de la salle des Fêtes de Gex,

CONSIDÉRANT :

- ✓ Que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 80 000 € pour la Mairie au titre de « construction, rénovation, travaux lourds de réaménagement de sécurisation, mise aux normes d'accessibilité ou de rénovation thermique dans les bâtiments des services communaux à vocation administratives »,
- ✓ Que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 80 000 € pour la salle polyvalente au titre de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,

- ✓ Que le montant nécessaire à la réalisation de ces travaux est inscrit au budget 2015 pour partie, le solde sera inscrit en 2016,
- ✓ Que ces travaux sont financés sur les fonds disponibles sans recours à l'emprunt,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention de 80 000 € pour la partie Mairie au titre de « construction, rénovation, travaux lourds de réaménagement de sécurisation, mise aux normes d'accessibilité ou de rénovation thermique » et une subvention de 80 000 € pour la partie salle polyvalente pour la mise aux normes d'accessibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 160 000 € pour la réalisation de ces travaux.

5) AUGMENTATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX (GARDERIE, PISCINE, CENTRE DE LOISIRS, CANTINE) ET MODIFICATION DU SYSTÈME DE TARIFICATION DU CENTRE DE LOISIRS

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis la création du Centre de Loisirs, les tarifs appliqués ont toujours été forfaitaire (1/2 journée avec ou sans repas, journée)

La CAF, qui participe au financement, verse pour 2014, 0.52 €/H mais considère qu'une journée ne compte que 8 heures, alors qu'en fonction de nos horaires d'ouverture, elle peut en compter 10.

Le même raisonnement vaut pour la ½ journée avec repas qui peut atteindre 6 heures, mais que la CAF ne prendra en tout état de cause, que pour 4 heures.

Il vous est donc proposé d'adopter une tarification horaire en fixant un prix de l'heure d'accueil et un prix pour le repas.

Le système des tranches et du calcul du Quotient Familial demeurent identiques à celui défini antérieurement.

A l'examen de la situation actuelle, il a été relevé que le tarif horaire de la ½ journée avec repas était plus élevé que celui de l'heure pour la journée.

D'autre part, la Commune souhaite réduire la part restant à sa charge après paiement par les usagers.

Les éléments communiqués ci-dessous sont établis sur la base des coûts en 2013 et la fréquentation de l'année scolaire 2013/2014 (134 familles représentant 190 enfants).

- ✓ Garderie : le prix de revient de l'heure de garde s'élevait à 5.39 € en 2013, sur cette base, la participation à la charge de la Commune était de 41.14 % (256 familles et 327 enfants).

- ✓ Cantine : Le repas, en 2013, coutait 8.03 €. La charge restant à la Commune représentait 52.61 % (622 familles, 860 enfants).
- ✓ Centre de Loisirs :
 - Vacances : la journée, en 2014, coutait 52.73 €, la ½ journée avec repas : 33.86 €, la ½ journée sans repas : 18.87 €.

La participation de la Commune s'établissait à 43.46 % (254 familles, 379 enfants).
 - Mercredis : la journée s'élevait à 50.08 €, la ½ journée avec repas : 29.08 €, la ½ journée sans repas : 17.81 €).

La participation de la Commune était de 41.10 %, elle serait de 37.41 %.

A noter que la participation de la Commune sera, en 2015, sensiblement modifié du fait que le mercredi, n'existe plus la journée (rythme scolaire).

Il vous est donc proposé, pour :

- ✓ La garderie : d'augmenter les tarifs horaires de 9% :

a) Ancien :

tarif 2014/2015	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu égal ou inférieur à
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
tarif 1h/semaine allocataire caf résident	3.36	3.14	2.62	1.63	1.08
tarif 1h/semaine non allocataire caf résident	3.86	3.64	3.11	2.13	1.58
tarif 1h/sem allocataire CAF non résident	4.77	4.32			
tarif 1h/sem non allocataire CAF non résident	5.42	4.99			

b) Nouveau :

tarif 2015/2016	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu ou inférieur à
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
tarif 1h/semaine allocataire caf résident	3.66	3.42	2.86	1.8	1.18
tarif 1h/semaine non allocataire caf résident	4.16	3.92	3.36	2.30	1.68
tarif 1h/sem allocataire CAF non résident	4.9	4.7			
tarif 1h/sem non allocataire CAF non résident	5.42	5.2			

- ✓ La cantine : d'augmenter les tarifs de 10%, à l'exception de la tranche la plus basse qui reste à 1.72 €

a) Ancien :

	tranche revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu égal ou inférieur à
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
ticket primaire	5.74	5.20	4.22	2.70	1.72
carte abonnement primaire (mensualité)	72.79	65.46	53.18	33.66	21.32

tarif ext et adulte 6.38

b) Nouveau :

	tranche revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu égal ou inférieur à
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
ticket primaire	6.31	5.72	4.64	2.97	1.72
carte abonnement primaire (mensualité)	79.51	72.07	58.46	37.42	21.67

tarif ext et adulte 7.02

- ✓ La centre de loisirs : d'augmenter les tarifs de 2.5 % et d'ajuster le tarif de l'heure de garde sur celui de la ½ journée repas.

a) Ancien :

TRANCHE	Revenu > à	Revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu = ou < à
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
taux applicable à chaque tranche					
résidant à Gex					
jour avec repas régime général	27.06	23.82	19.48	14.08	8.12
jour avec repas autre régime	30.30	26.52	21.76	15.59	9.10
1/2 jour régime général avec repas	19.48	17.32	14.08	10.18	5.84
1/2 jour autre régime avec repas	20.56	17.86	14.82	10.61	6.16
1/2 jour rég.gén; sans.repas	9.74	8.66	7.04	5.08	2.92
1/2 jour autre rég. sans.repas	10.82	9.64	7.68	5.74	3.24
ne résidant pas à Gex					
jour avec repas régime général	38.94	37.88			
jour avec repas autre régime	42.13	41.14			
1/2 jour régime général avec repas	29.18	27.06			
1/2 jour autre régime avec repas	30.24	28.14			
1/2 jour régime général sans repas	15.13	14.08			
1/2 jour autre régime sans repas	16.22	15.16			

b) Nouveau :

TRANCHE	revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu = ou < à
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
taux applicable à chaque tranche					
résident à Gex					
Heure allocataire	2.78	2.48	2.02	1.46	0.84
Heure non allocataire	3.28	2.98	2.52	1.96	1.34
Repas	3.27	2.91	2.37	1.72	0.99
ne résidant pas à Gex					
Heure	3.90	3.78			
Heure non allocataire	4.4	4.28			
Repas	4.78	4.44			

- ✓ La piscine : les tarifs de la piscine seront également relevés de + 5 % pour l'école de natation et de 2% pour les autres services.

◆ DÉLIBÉRATION

VU la commission finances du 12 mars 2015,

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 12 avril 2010 et du 4 juillet 2011 fixant les règles de détermination du quotient familial et les tranches pour les résidents et non-résidents,

CONSIDÉRANT :

- d'une part, que la Commune souhaite réduire ses participations aux différents services communaux,
- d'autre part, que la pratique de tarifs horaires pour le centre de loisirs permet de percevoir des participations plus conséquentes de la CAF, qui dans ce cas contribue, sur la base horaire réelle de présence de l'utilisateur,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adopter la tarification horaire pour le centre de loisirs,
- de fixer, pour le centre de loisirs, un tarif pour l'heure d'accueil de loisirs et un pour le repas,
- de maintenir le mode de détermination du quotient familial et les tranches arrêtées antérieurement,
- d'adopter les tarifs suivants pour les services municipaux de la cantine, du centre de loisirs, de la garderie et de la piscine, à compter du 1^{er} septembre 2015 :

<u>GARDERIE</u>	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu égal ou inférieur à
tarif 2015/2016					
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
tarif 1h/semaine allocataire caf résident	3.66	3.42	2.86	1.8	1.18
tarif 1h/semaine non allocataire caf résident	4.16	3.92	3.36	2.30	1.68
tarif 1h/sem allocataire CAF non résident	4.9	4.7			
tarif 1h/sem non allocataire CAF non résident	5.42	5.2			

<u>CANTINE</u>	tranche revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu supérieur à	revenu égal ou inférieur à
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
ticket primaire	6.31	5.72	4.64	2.97	1.72
carte abonnement primaire (mensualité)	79.51	72.07	58.46	37.42	21.67

Tarif extérieur et adulte : 7.02 €

<u>CENTRE DE LOISIRS</u>	revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu > à	revenu = ou < à
TRANCHE					
revenu par mois par personne	1500	900	690	345	345
taux applicable à chaque tranche					
résident à Gex					
Heure allocataire	2.78	2.48	2.02	1.46	0.84
Heure non allocataire	3.28	2.98	2.52	1.96	1.34
Repas	3.27	2.91	2.37	1.72	0.99
ne résident pas à Gex					
Heure	3.90	3.78			
Heure non allocataire	4.4	4.28			
Repas	4.78	4.44			

<u>TARIFS PISCINE</u>	tarif 2014/2015	prix proposé
entrée adulte	3.60	3.70
10 entrées adultes	29.80	30.40
Entrée enfants jusqu'à 16ans	1.40	1.50
10 entrées enfants	11.60	11.80

entrée passeport jeunes	0.70	0.70
Groupement associatif	27.50	28.00
Groupe jusque 9 personnes	11.00	11.20
Groupe de + de 20 personnes	38.60	39.40
tarif avec éducateur	2.10	2.20
Ecole natation tarifs trimestriels		
tarifs adultes	64.00	67.20
1°enfant	37.40	39.30
2°enfant	27.50	28.90
3°enfant	12.00	12.60
4°enfant et plus	0.00	
Ecole natation tarifs annuels		
tarifs adultes	166.50	174.90
1°enfant	99.30	104.30
2°enfant	74.00	77.70
3°enfant	27.50	29.90
4°enfant et plus		
Ecole de natation 2 cours trimestriel		
tarifs adultes	96.00	100.80
Ecole de natation 2 cours annuels		
tarifs adultes	247.70	260.10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire.

Mesdames POUZET, FORSTMANN, Messieurs CHARPENTIER, TURIN, AMIOTTE ont voté contre.

6) MODIFICATION DU REGLEMENT D'ACCUEIL AU CENTRE DE LOISIRS « LA BUISSONNIERE »

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Il convient d'adopter le règlement en fonction des nouvelles modalités tarifaires.

Les principales modifications portent :

- Sur la détermination de plages d'accueil et de départ des enfants du centre de loisirs,
- Sur le passage au paiement mensuel pour la garderie et les mercredis de loisirs,
- Sur l'organisation des démarches d'inscription,
- Sur la facturation multi-services.

La plupart de ces modifications peuvent être mises en place grâce à l'acquisition d'un logiciel plus performant et adapté aux besoins.

◆ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU la délibération du 12 mai 2014 portant sur le règlement du centre de loisirs,

VU le compte-rendu de la commission du 12 avril 2014,

VU la délibération du 7 avril 2015 fixant les modalités tarifaires du centre de loisirs,

VU le projet de règlement annexé à la présente,

CONSIDÉRANT :

- Les modifications des modalités tarifaires adoptées lors de la présente séance,
- Les possibilités d'amélioration de service que permet l'utilisation d'un nouvel outil de gestion plus performant,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d'adopter le règlement de l'accueil de loisirs annexé à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

7) FORÊT COMMUNALE DE GEX – PROJET D'UNITÉ CONSERVATOIRE GÉNÉTIQUE DE L'ÉPICÉA »

◆ NOTE DE SYNTHÈSE

La préservation du patrimoine génétique forestier est un objectif important de la gestion durable des forêts françaises. A cet effet, la Commission Nationale des Ressources Génétiques Forestières (CRGF, Ministère en charge des forêts) a notamment pour mission de coordonner différentes actions de conservation.

Un réseau de conservation des ressources génétiques de l'Épicéa est ainsi en cours de constitution, après ceux déjà en place, par exemple pour le sapin pectiné, le chêne et le hêtre. L'objectif de ce réseau est de conserver la diversité du patrimoine génétique de l'espèce à l'échelle de la France et de l'Europe, en préservant localement son originalité et sa capacité à évoluer dans son milieu naturel. Le réseau est constitué d'unités conservatoires choisies en particulier pour leurs caractères génétiques autochtones.

Au plan national, la CRGF souhaite installer au moins seize sites afin de constituer le Réseau National de Conservation IN SITU des ressources génétiques forestières de l'Épicéa, dont deux dans le massif du Jura. A ce jour, une Unité Conservatoire a déjà été installée en Forêt Communale de Saint-Laurent en Grandvaux (39).

Afin de compléter le réseau au niveau du massif du Jura, un site a été identifié en Forêt Communale de Gex pour son intérêt au plan national, évidemment sous réserve de l'accord de la Commune, sachant que les contraintes liées à ce réseau

sont extrêmement limitées. Notamment, les objectifs fixés par l'aménagement actuellement en cours et approuvé par vos soins en sont pas remis en cause.

La charte de gestion définissant les modalités et l'objet de ces Unités Conservatoires génétiques ainsi que les contraintes pesant sur le propriétaire, sont annexées à la présente.

Le projet a été présenté en Commission Travaux qui a émis un avis favorable.

◆ DÉLIBÉRATION

VU la note de synthèse,

VU la charte annexée à la présente,

VU le plan de situation annexé à la présente,

VU le compte-rendu de la commission des travaux du 24 mars 2015,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que, sur proposition de l'Office National des Forêts :

- ✚ Les peuplements d'Épicéa commun de la forêt communale, en raison de leur caractère génétique présumé autochtone, ont retenu l'intérêt de la Commission nationale des Ressources Génétiques Forestières,
- ✚ Plusieurs parcelles de la forêt communale pourraient ainsi constituer une « unité conservatoire *in situ* » dont le but est d'assurer la préservation du patrimoine génétique de l'Épicéa commun autochtone,
- ✚ Ladite Commission sollicite l'accord de la Commune de Gex pour que cette « unité conservatoire » soit inscrite au Réseau nationale de conservation des ressources génétiques forestières,
- ✚ Située dans le canton du Turet, cette unité conservatoire génétique ou « UC » serait constituée des parcelles forestières suivantes :

	Parcelles	Surface
Noyau de conservation	Série 2, parcelle G	14.53 ha
Zone tampon	Série 2, parcelles F1, F2, H1, H2, T Série 3, parcelle 110	102.90 ha
Surface totale :		117.43 ha

(pour mémoire, la surface totale de la forêt est de 1641.08 ha)

- ✚ Les contraintes de gestion sont minimales, s'agissant essentiellement de favoriser l'Épicéa issu de graines locales.

CONSIDÉRANT que la conservation de la ressource génétique est compatible avec la gestion forestière, notamment l'objectif de production de la forêt, telle que définie dans l'aménagement forestier (plan de gestion) de la forêt communale, pour la période 2007-2026,

CONSIDÉRANT la Charte de gestion des unités conservatoires de ressources génétique *in situ*, annexée à la présente délibération, précisant notamment les modalités techniques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE**, pour une durée de dix ans, renouvelable par tacite reconduction, le principe de cette unité conservatoire dans les parcelles G (noyau de conservation), F1, F2, H1, H2, T, 110 (zone tampon), ainsi que les mesures techniques précisées dans la Charte de gestion et qui seront intégrées à chaque révision de l'aménagement forestier,
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer ladite Charte.

8) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 19 F

Référence	Surface Plancher créée	Demandeur	Références cadastrales	Adresse du terrain	Nature des travaux	
PERMIS DE CONSTRUIRE (2 dossiers)						
PC 00117315J1002	112 m ²	RAPHA Edouard	E 480(p)	Chemin du Bois de la Motte	Maison individuelle	
PC 00117312J1028-02	inchangée	BERNARD Jessica	E 904 – 750 748	118 Chemin du Bois de la Motte	Modification de l'implantation de l'abri voiture	
DECLARATION PREALABLE (7 dossiers)						
DP 00117315J9006	-	IMPACT IMMOBILIER	E 194 - 193	Chemin du Bois de la Motte	Division en vue de construire	A s
DP 00117315J9009	-	DUBOSSON Christiane	AI 212	462 avenue des Tilleuls	Modification des menuiseries et des volets	
DP 00117315J9010	Créée : 25.80m ² Total : 210.52m ²	CARDON Gaël	AC 416	280 rue du Pré de l'Etang	Extension de la construction	(q
DP 00117315J9011	-	ROUAY Anne-Marie	AI 124	55 rue de la Fontaine	Réfection de toiture	
DP 00117315J9012	-	BAYEUL Christophe	AN 50	604 rue de la Folatière – villa 2	Ouvertures en toiture et en façade	
DP 00117315J9013	-	KERN Hélène	AI 22	124 rue du Château	Modification de la toiture + ouverture	
DP 00117315J9014	-	LABORDE Hervé	C 444 - 456	478 rue de l'Etraz	Clôture + portail	

9) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 17 MARS 2015

Référence	Surface Plancher créée (m ²)	Demandeur	Références cadastrales	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
PERMIS DE CONSTRUIRE (3 dossiers)						
PC 00117315J1005	260m ²	PARTICULIER	E 1034	IMPASSE DE LA PERNIERE	Bâtiment de 3 logements	FAVORABLE (Il sera suggéré que le bâtiment présente des volets battants traditionnels afin de favoriser l'insertion du projet dans son environnement)
PC 00117315J1001	48.21m ² 320.42m ² (total)	SOCIETE	AM 37	506 RUE DE PRE BAILLY	Rénovation de 3 logements + extension	FAVORABLE
PC 00117315J1003	-	PARTICULIER	E 959	922 RUE DE ROGELAND	Abri voiture	FAVORABLE
DECLARATION PREALABLE (3 dossiers)						
DP 00117315J9019	-	PARTICULIER	AH 311 - AH314	RUE MADEMOISELLE DE GEX	Clôture + portail	FAVORABLE
DP 00117315J9015	-	SOCIETE	AI 550	69 PLACE DU JURA	Enseigne	FAVORABLE (Le bandeau sera éclairé avec des lumières indirectes)
DP 00117315J9023	-	SOCIETE	E 194 - 193	CHEMIN DU BOIS DE LA MOTTE	Division en vue de construire	FAVORABLE

REMARQUES :

Monsieur TURIN : « Pourquoi les noms des pétitionnaires ne figurent pas dans les compte-rendus ? ».

Madame VANEL-NORMANDIN : « Pendant la période d’instruction, les noms des pétitionnaires n’ont pas à être communiqués ».

Monsieur le Maire : « Ceci est à déplorer, mais je rappelle cependant que la délivrance des permis est une compétence du Maire et que les avis sur les autorisations de construire sont remises au Conseil Municipal à titre d’information.

Je souhaite avoir les textes ou la jurisprudence concernant ce point. »

10) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE-BÂTIMENT-ESPACES VERTS-ENVIRONNEMENT DU 24 MARS 2015

Présentation école de Parozet

Le Moe est retenu ; les architectes « non retenus » ont été informés par LRAR le 10 mars ; notification architecte titulaire du marché semaine 13 .

Présentation des 3 planches AO du projet retenu aux membres de la Commission.

Avis de la Commission : demande d'une version numérique des documents

Avancement travaux en cours

NUM PROG	libellé	commission le 24 mars 2015
113 000	acquisitions foncières 2014 pour le centre de secours	Dossier en cours de montage au SDIS
172 132	projet urbain centre ville	Sélection AMO : Choix validé en Commission MAPA (25/02/15): Groupement LINDEA-LEGACITE-CALAD'ETUDES.
172 136	giratoire de la rd 1005	zone de tri et de collecte des OM à traiter ; à charge de VINCI. Pour la commune, reste à terminer des enrobés.
172 143	rénovation du parcours historique	en cours ; proposition A MALGOUVERNE du 25/2/15 amélioration parcours 14016ttc sans la fabrication ; ensemble pour 30 000ttc. Remis à Commission patrimoine
172 163	place du château abondance	Reste le mur du jardin des Simples à rehausser. Prévu en avril 2015 par entreprise JMPA
172 167	pluvial parozet entre rue de la Foret de Disse et la rue de l'Oudar. <i>le plan est présenté sur écran.</i>	retour des offres 17 mars 2015 ; commission d'attribution programmée le 2/4 ; démarrage sur site le 25 mai ; durée du chantier 4 mois (juin, juillet, septembre, octobre) ;

		<p>2 devis pour études complémentaires sont à payer à Hydrétudes (4200€ttc et 3 648€ttc) pour reprise complète du projet, relance procédure achat.</p> <p>1 avenant sera présenté en commission MAPA le 2 avril lié à l'augmentation de la masse des travaux pour 4 887ttc.</p> <p>Le total de la rémunération du Mo reste inférieur à 5% yc l'ensemble des devis et avenant ci dessous.</p> <p><i>La commission émet un avis favorable au paiement des sommes dues au bureau Hydrétudes</i></p>
172 168	<p>rétenction creux du loup</p> <p><i>le plan est présenté sur écran.</i></p>	<p>Projet à revoir : rdv hydretudes les 26 mars à 15h00. En lien avec « La Baronnie »</p>
172 174	<p>creux du Loup 2014 et 2015</p>	<p>Pour 2015, le besoin de financement est évalué à 132 000ttc pour le SIEA pour la mise en souterrain des réseaux aériens de la partie basse de la rue du creux du loup. En attente du projet définitif SIEA... Rendez vous le 1/4/2015 avec le remplaçant de Mr Piroux du SIEA qui se nomme Mr Claret.</p> <p>Les travaux de voirie en partie basse pour la commune (Moe et travaux) sont évalués à 500 000ttc. Travaux prévus normalement en septembre 2015 si le SIEA fait sa part de travaux en juin et juillet 2015(?). Pas de demande en BS pour cette partie du projet car aucune certitude sur le démarrage travaux SIEA.</p> <p>Consultation maitrise d'œuvre sous forme restreinte (5 candidats) en avril 2015.</p>

172 175	chemin du bois de la Motte 2014	<p>Chantier voirie terminé. Reste à poser éclairage public et reprise bicouche en sortie d'hiver. Proposition ORANGE pour enfouissement réseaux pour 2 209.61ttc</p> <p><i>La commission émet un avis favorable sur la proposition Orange afin d'enfouir les réseaux</i></p>
172 176	rue du château 2014	<p>Début des travaux le 6 avril pour 8 semaines en même temps que la rue de la Fontaine. Pavés pour surligner le cheminement piéton et enrobés. 57 504€ttc enrobés et 12 805ttc pour les pavés.</p> <p>Courrier à faire aux riverains.</p>
172 177	Route de Pitegny cheminement piéton vélo 2014	Piste cyclable terminée. Passerelle, devis en cours « entreprise insertion » et consultation autres fournisseurs.
172 178	trottoir Folatière 2014	travaux terminés pour 76 209.34ttc
172 179	<p>Boucle des vertes campagnes</p> <p><i>Plan et carnet de coupe vu en réunion.</i></p>	<p>Maitrise d'œuvre par le Bureau étude TECTA ;</p> <p>les 3 syndics ont été rencontrés yc visite sur le terrain en deux temps.</p> <p>Ce soir, présentation de l'AVP . Le chiffrage sera remis en fin de semaine. Présentation du courrier d'information qui sera adressé au syndic.</p> <p>Le Dossier de Consultation des Entreprises sera mise en ligne le 15 avril. Travaux en juin, juillet, septembre et octobre.</p> <p><i>Avis favorable de la commission sur le projet présenté. Avis favorable au projet de courrier pour les 3 syndics et pour le président des copropriétaires.</i></p>
172 183	éclairage rue de Paris 2014 depuis la place Perdtemps jusqu'à la rue de Rogeland.	en attente d'éléments en provenance du SIEA ; rdv le 1/4/2015 avec Mr Claret

172 184	bornes du marché 2014	Travaux terminé pour 23 899.20ttc
172 186	étude mur de la Ville <i>photo écran</i>	Remise de devis par JMPA 16 839.60 € pour mur des Terreaux 300 m2 . <i>La Commission émet un avis favorable sur le principe. Consultation à faire pour obtenir d'autres offres.</i>
172 187	rue de l'Oudar ; radars pédagogiques 2014	radar pédagogique ICADE ; pose en mai (1 solaire et 1 sur Eclairage Public). Ensemble du marché ICADE pour 4 radars pédagogiques Parozet et Place Perdtemps + parking Florimont : 17 224.80ttc
172 188	piste cyclable étude 2014	Dossier à l'ordre du jour
172 189	matériel voirie 2014	camion livré le 4/3
172 194	rue du mont blanc	reste éclairage du carrefour ; en attente du BS ; 5 000€ ; pose en mai.
172 195	avenue de Perdtemps 2014	sur ce programme sera imputé l'installation des radars pédagogiques qui seront posés en mai ; ajout de 2 coussins (demande de la DDT) ; travaux en avril/mai. <i>Avis favorable de la Commission</i>
172 197	rue de la fontaine 2014	Travaux en avril et mai en parallèle avec la rue du Château. Circulation par ruelle de l'église. Travaux de raccordement de la voirie existante en partie basse compatible avec la collecte des ordures ménagères ; le container enterré est en place.

172 198	bac OM Perdtemps et église 2014 et 2015 ecollect a repose 10000	Les deux bacs sont posés
172 199	éclairage public 2015	<p>extension aiglette sud pour 7006.00€TTC (salendre 2302.80ttc + 4 703.18 ttc desbiolles)</p> <p>16 lanternes au parc des cèdres pour 13 228.80ttc (11 lanternes LED au parc des cèdres et 5 lanternes LED sur dalle parking souterrain)</p> <p><i>Avis favorable de la Commission après visite sur place</i></p>
172 201	chemin des Beaumes 2014	à revoir printemps pour faire le bon choix technique ; devis initial 19 675.66ttc
172 202	rue de la foret de Disse 2014	terminé yc peintures pour 48 000ttc
172 203	skate park poudrière 2015	<p>étude pour 1872ttc confiée à B Vuilmet architecte le 19/2/2015. En cours.</p> <p>Sur ce programme proposition de remise en état des barrières pour 2251.80ttc, et passage piéton , cyclable et PMR par EIFFAGE pour 7 225ttc.</p> <p><i>Avis favorable de la Commission pour les barrières et le passage piéton/vélo</i></p>
172 204	2015 matériel de voirie	Consultation en cours pour balayeuse (150 000 environ) et camionnette plateau (43 000 environ).

172 205	terrain filière bois 2014	Terrains Bortolotti (ZA Aiglette Sud) : Hangar stockage bois plaquette. Négociation en cours.
173 001	rivière tranche 1 et 2	en cours de solde de subventions
173 003	rivière Journans et by	
180 021	<p>mise en accessibilité handicapé de l'école de Perdtemps</p> <p>Coursive primaire projet vue à l'écran</p> <p>dossier AVP maternelle vu en réunion</p>	<p>Primaire : avancement correct. lot menuiserie attribué. Avenant pour désenfumage 3 271.68€TTC. Prochaines vacances pose de la coursive et WC au premier. Périscolaire en mai et juin. Devis sondages à régler pour entreprise de maçonnerie ABC pour 2 580€ (2 au rdc, 12 au r+1 et 26 au r+2).</p> <p><i>Avis favorable de la commission pour le paiement des sondages à l'entreprise ABC Construction.</i></p> <p>Maternelle; rdv avec Mr Goutte de la DDT le 23 avril 2015. L'architecte a chiffré les travaux de l'école maternelle pour la mise en accessibilité mais aussi pour intégrer les demandes de prises en compte notamment du bruit. Chiffrage très au dessus du contrat de Moe et des estimations initiales. Le contrat avec le maître d'œuvre permet de consacrer 142 000€ à la mise en accessibilité de l'école maternelle pour ascenseur, 2 élévateurs et 2 wc PMR.</p> <p><i>Avis de la Commission : budget 2015 pour mise en accessibilité PMR du groupe scolaire. La commune disposera d'une étude au stade AVP pour réaliser éventuellement une tranche de travaux ultérieurement.</i></p>

184 043	accessibilité mairie et salle des fêtes	Dossiers à l'ordre du jour
185 019 et 185 020	mise en accessibilité piscine	<p>Mission architecte en cours par Pierre Vachetta. En attente APS (promis sous huitaine)</p> <p>Les travaux de plomberie nécessaires pour éliminer le risque de développement de la légionnelle ont été réalisés ;</p>
189 023	vertes campagnes bruit 25 000 et 20000 préau 2015	<p>préau maternelle pour 20 000ttc ; lancer les consultations.</p> <p><i>La Commission recueille des modèles de préau</i></p>
206 025	<p>anciens ateliers municipaux 2013 et 2014</p> <p><i>Plans vu en réunion</i></p>	<p>Début des travaux le 15 avril 2015. Réunion préparatoire effectuée ; manque 1 lot en cours de consultation.</p> <p>La Commune doit régler à Monsieur Vuilmet les sommes suivantes :</p> <p>Devis 1 pour modification du projet à la demande du Maire. 48h de travail pour reprise projet, reprise des dossiers de consultation, des pièces écrites et graphiques pour les 6 lots pour 3 744ttc.</p> <p>Devis 2 pour dépôt des autorisations administratives une deuxième fois pour 2 184ttc.</p> <p>Avenant au marché de 2 640ttc pour augmentation de la masse des travaux à 200 000€HT avec un taux d'honoraires de 8.44. Sera présenté en Commission MAPA le 2 avril 2015.</p> <p>Taux honoraires global y compris devis : 10.91% pour 200 000€HT de travaux</p>

		<p><i>La commission émet un avis favorable au paiement des sommes dues au Cabinet d'Architecte Vuilmet</i></p>
<p>206 027 et 206 028</p>	<p>espace Perdtemps</p> <p><i>city stade vu écran ; implantation plan de masse et perspective</i></p>	<p>city stade : entreprise desbiolles pour 37 460 ttc ; jeu par tennis d'aquitaine pour 49 520 ttc soit 86 980 ttc ; travaux en avril.</p> <p>Consultation en cours pour 6 panneaux translucides au sud espace perdtemps</p>
<p>208 008</p>	<p>TURET complexe sportif et réseau de chaleur</p>	<p>Opération non terminée</p> <p>Constat d'huissier effectué lundi 9 mars 2015 à 10h00 avec envoi des 2 constats d'huissiers précédents à COSTE ARCHITECTURE le 10 mars 2015. Avant le 13 mars 2015 (délai de garantie de parfait achèvement).</p> <p>3 caméras installées pour 3 918.23ttc (386) pour entrée côté collège et city stade extérieur</p> <p>fooga va compléter les clôtures autour du city stade et poser un pare vue (conflits de voisinage)</p> <p>Plantation d'une haie de charmilles par le service espace vert</p> <p>Depuis lundi 23 mars et pour une semaine, la salle de danse est fermée (plaque faux plafond chute) ; pose d'un filet en attente expertise dès samedi 28 mars pour une réouverture des locaux lundi 30 mars 2015.</p> <p>Terrasse infirtation d'eau dans le bâtiment : En attente intervention sur le toit terrasse de l'étancheur du chantier et d'un poseur de gaine (à charge gex energie) entreprise MISSENARD pour 27 859.78ttc.</p>

		Rencontre entre Monsieur le Maire et Renauld Delplanque architecte mandataire à organiser très rapidement.
209 014	étude MJC 2015	consultation à lancer en mai ; visite sur place mercredi 25 mars avec un façadier pour avis (bibliothèque en même temps)
216 006	installations électriques visitation ERDF 2014	globalité de ce dossier 70 000ttc au lieu des 41 700ttc prévus en mai 2012 ; appartements non prévus pour 18 780ttc; problèmes avec erdf, spie, et sous traitant erdf ; facture bat B 6764.75ttc(575) et bat A 9032.94ttc(1204) ; <i>la commission prend connaissance de cette information</i>
221 021	extension école de Parozet	Ordre du jour
222 004	église travaux sur corniche 2014	travaux terminés
226 009	aménagement cimetière pour extension <i>plan présentation et mobilier écran</i>	Présentation du dossier. Contrat de Moe avec Atelier paysager établi sur la base de 200 000ht travaux. Avant Projet Sommaire yc chiffrage remis dans 4 semaines. Dossier de consultation des Entreprises à la mi mai ; début des travaux en juillet 2015

230 010	escalier bibliothèque 2014	à faire en 2015 ; 2 devis obtenu JMPA 7 218 et ABC construction 10 506ttc ; dans l'enveloppe budgétée.
230 011	bâtiment associatif étude 2015	consultation étude à lancer en mai.
234 018	ascenseur école musique 2015. couverture à changer	à faire en 2015 ; collecte de devis en cours
242 016	chauvilly 2014 et 2015	engazonnement le 15 avril ; drainage ancienne fosse pour 2 814.60ttc
248 001	saints anges aménagements 2015	Rendez-vous sur place avec P Vachetta.
276 004	étanchéité façades 2015 (fenêtres)	fenêtres visitation, bibliothèque et trésorerie sous préfecture ; devis global
275 008	la remise 2014	début des travaux en avril. Dépassement budget toit tuile et évacuation bungalows; global dossier 45 000ttc (moins 7 000 subvention).
503 022	FO liaison CTM 2014	tirage de la fibre optique en avril entre piscine et CTM (23 214.60ttc) , puis caméra (devis en attente INEO) ;
503 026	80000 hangar CTM	architecte à retenir
503 027	30 000 matériel EV 2015 et petit matériel pour 8 500	consultation tondeuse qui date de 2000 à lancer
504 013 et 504 014	local PM 2014 et climatisation serveur	travaux en mai
518 001	aménagement OT 2015	mise au propre prévue
ZA	Création trame bâtiment relais	Rdv le 25 mars 2015

Devis en cours

Voirie

- Espaces Perdtemps forains : en attente devis avec matériaux sur place
- Espace Perdtemps parking cheminement piéton : grave bitume ep 15cm 0/10 ; largeur 2 ml ; en attente devis
- Espace Perdtemps entre boulodrome et anciens atelier : devis reprise ponctuelle chaussée et émulsion
- Cimetière parking : devis réparation nids de poule
- Aiglette sud : 4 passages PMR et accès vélo côté DIA ; attente devis
- Aiglette sud : suppression galets devis en attente
- Bordures devant le patio ; faire devis (vu sur place)
- En attente devis Route de Pitegny depuis caserne jusqu'au pont Oudar (Présenter en commission route de Pitegny passage sur le pont Oudar idem Cessy) trottoir 2 ml bordures franchissables
- En attente devis route de Pitegny depuis pont Oudar jusqu'à carrière chauvilly
- En attente devis rue du commerce (1 et 2) , petite rue de Genève, rue Leone de Joinville ;
- Trottoir embousoir ; devis en attente
- Gambetta casse essieu enrobés ; devis reçu à engager après BS ; 3 843.65ttc

Opérations fonctionnements programmées en 2015

- Peintures bungalows de Derde intérieur et extérieur confié à Bonglet ; en cours pour 9 015.05ttc
- Peintures et électricité du logement donné par Madame Merlaud aux Vertes Campagnes en cours pour 15 000ttc (7 000ttc peinture et 8 000ttc pour électricité)
- Sol souple de la salle des fêtes en juillet ; sera fait par Bonglet pour 5 626.50ttc. Les peintures seront réalisées par les services techniques
- Sol souple des restos du cœur par Bonglet pour 1 658.80ttc ; travaux en avril 2015
- Tennis ; réparation des fissures et des clôtures jambes de force pour un montant de 15 319.20 ttc (4 entreprises ; 3 devis)

Eclairage public

- Rénovation des armoires électriques éclairage public : devis 2015 : 14 454€ttc pour 7 unités ; (budget 15000) ; il en restera 7 en 2016. Sur un total de 61 armoires, 29 auront été mises en conformité fin 2015. Il ne restera que 16 armoires équipées de lumandar fin 2016, les 45 autres seront équipées d'horloges type Radiolit.
- Chauvilly : devis SALENDRE de 12 283ttc pour remplacer les 28 lampes de Chauvilly. La dernière intervention date du 8 février 2011. Les lampes OSRAM HQI-TS 2000 sont données pour une mortalité de 50% à 4 500 heures de fonctionnement...Nous allons installer un compteur horaire et lancer une consultation. Cette prestation ne fait pas partie du contrat Salendre.

Expert Géomètre

- Devis Patrice Rubini pour intégration sur SIG de la FO Communale ; devis 2 364€ttc (important pour réponses aux DT et DICT)

Urbanisme

- Nombreux lotissements sans numéro. Devis ARCHIGRAPH rencontré avec C Vigué en février pour repérer, numéroter...le devis est de 5 472€ttc. Les services proposent de retenir le principe et de lancer une consultation.

Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux Mairie accessibilité

Le plan est présenté à l'écran

Estimation des travaux dans leur globalité yc architecte et bureaux d'études 528 000€TTC

160 000 euros subventions peuvent être sollicités au titre de la DETR.
Consultation MOE en avril 2015.

Avis favorable de la Commission à la demande de subvention

Pistes cyclables avancement

Bon déroulement du dossier ; 3eme réunion effectuée. 1/2 journée en vélo...

Documents graphiques vu en séance

Prochaines réunion

Mardi 07 avril – 09h30 – Mairie : présentation schéma directeur pour validation avant estimation

Mardi 21 avril – 09h30 – Mairie : présentation chiffrage schéma directeur et échanges sur échéancier.

Mardi 5 mai – 09h30 – Mairie : présentation schéma directeur et calendrier de déploiement

Mardi 19 mai – 09h30 – Mairie : présentation finale de l'étude

La Commission prend connaissance de cette information

Agenda accessibilité handicapé

La loi 2005-102 du 11 février 2005 imposait la mise en accessibilité des établissements recevant du public au 1^{er} janvier 2015. Un rapport 2011 a indiqué que cette échéance ne pourrait pas toujours être respectée. La loi 2014-789 du 10 juillet 2014 habilite le gouvernement à recourir par ordonnance pour compléter la loi précitée, redéfinir les modalités de mise en œuvre de son volet accessibilité, et mettre en place un dispositif d'échéancier : les agendas d'accessibilité programmé (Ad 'AP). Ces agendas sont des documents de programmations financières des travaux d'accessibilité. Ils constituent un engagement des acteurs publics et privés, qui ne sont pas en conformité avec la loi, à réaliser les travaux requis dans un délai précis. Les sanctions pénales prévues par la loi du 11 février 2005 sont applicables en cas de non respecte des échéances définies par l'ordonnance 2014-1090 du 26

septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP, des transports publics, des bâtiments d'habitations et de la voirie pour les personnes handicapées et de l'absence de dépôt d'un Ad 'AP à déposer également selon les règles établies par ladite ordonnance.

L' Ad 'AP est un dispositif obligatoire pour les propriétaires et exploitants d'un ou plusieurs ERP. Il devra être déposé au plus tard le 26 septembre 2015. Les travaux ne devront pas dépasser trois ans ou dans certains cas seulement deux périodes de 3 ans.

Les diagnostics accessibilités ont été réalisés pour la Commune de Gex par NERIOS (juillet 2011 pour 30 ERP) pour la partie ERP bâtiment.

La Commune a consulté
ASCAUDIT MOBILITE : devis remis de 10 260ttc

Consultation de deux autres BE spécialisés :
CAP ERP de GRESY 73
AGI INGINIERIE de SILLINGY 74

Réponses pour le 27 mars ; notification mi avril ; début de l'étude en mai pour une durée de 2 mois. A terminer pour fin juillet 2015

La Commission prend connaissance de cette information

CCPG ; mise à jour des plans eaux pluviales et branchements eaux pluviales

CCPG groupement de commande pour réseau eaux pluviales CCPG branchements eaux pluviales

Suite à entretien avec Mr Cappet de la CCPG le lundi 2 mars à 14h00 en mairie, il apparaît que la proposition de la CCPG pour la proposition de mise à jour des plans eaux pluviales d'adresse aux communes qui ne disposent pas de plans. Ce n'est pas le cas de la Commune de Gex.

La prise en charge forfaitaire des branchements d'eaux pluviales par la CCPG présente un intérêt pour les communes qui sont équipées d'un réseau de type unitaire. Ce n'est pas le cas de la Commune de Gex qui est bien équipé en réseau séparatif.

La Commission prend connaissance de cette information

Questions diverses

Eclairage public ; possibilité de réduire les consommations ?

L'éclairage public représente 35% des consommations en KWh et 32% des couts en 2014

44 contrats avec EDF pour alimenter des bâtiments et 75 contrats éclairage public ;

- Consommation 2011 : 2 226 063Kwh pour 233.465,34 € ; prix moyen m³ 0,10450 €/KWh

- Consommation 2012 : 2 061 144Kwh pour 268.787,14 € ; prix moyen m³ 0,13041 €/KWh
- Consommation 2013 : 2 316 840KWh pour 297 294.55 € ; prix moyen m³ 0,1162 €/KWh
- Consommation 2014 : 2 156 276 kWh pour 303 530.19€ ; prix moyen m³ 0,1407 €/KWh

Propositions :

- Coupure 1 mat sur 2 : pas conseillé. Il faut intervenir sur chaque mat et on ne peut pas revenir en arrière facilement si trop sombre ; pb de sécurité...
- Salendre propose d'étudier plutôt la fermeture de nuit entre minuit et 5 heures du matin. Attention communication...
- Abaissement au point lumineux : modification de l'appareillage du luminaire ; remplacement par un amorceur équipé d'un réducteur de puissance (avenue des Alpes, Aiglette, etc...). Salendre doit transmettre un devis étude avec identification des points lumineux sur carto et évaluation du retour sur investissement.
- Changer les ampoules du centre ville par des 90W au lieu des 150W ; en attente devis salendre avec évaluation du retour sur investissement
- Suppression des 16 derniers lumandar par des radiolites dans les armoires éclairages publics de la Commune ; évaluation de la durée de retour sur investissement
- Monument au mort ; éclairage par ampoules 250W ; en attente devis Salendre
- Piscine : éclairage par 250W ; en attente devis Salendre
- Poursuivre sur les nouveaux équipements les dispositifs qui permettent de réduire la tension de 50% une partie de la nuit (rue Blanchard...sera fait aux vertes campagnes)

Eclairage vapeur de mercure

Il en reste 88 dont 46 aux vertes campagnes, 5 au parking des cèdres ...suivi chaque mois...Pour information

La commission prend connaissance de ces informations

Protection des Epicéa

Présentation par Christian Pellé d'un projet de protection des Epicéa en forêt de Gex. Une délibération sera présentée en conseil municipal

La commission prend connaissance de ces informations

REMARQUES :

Monsieur le Maire : « concernant l'éclairage public, je veux des résultats, pas une étude ou investissements préconisés dont le retour sur investissement sera de plusieurs années.

Il faut déterminer les secteurs où l'on peut réduire. Je veux une action immédiate et sans investissement.

Au sujet du centre ville, le cabinet AMO ayant été retenu, je souhaite que les 9 mois à venir soit une période d'échange constructif, de partage et si possible d'adhésion pour arriver à définir un contenu urbain et adapter le projet aux évolutions ».

11) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES DU 12 MARS 2015

Présentation des simulations :

Les commissionnaires signalent qu'ils n'ont pas reçus les simulations.

Elles ont été envoyées par courriel le 6 mars 2015, un exemplaire est remis à chaque personne présente.

L'objet de la réunion est :

- de présenter les propositions de tarifs, étant rappelé que la fixation a été déléguée à Monsieur le Maire dans la limite de l'inflation :

✚ La révision du système de tarification du centre de loisirs :

L'idée étant d'adopter des tarifs horaires au lieu du forfaitaire qui donne lieu à un financement plus important de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). En effet, celle-ci considère qu'une journée au forfait comprend 8 heures, alors que nous assumons pour ce montant 10 heures de prestation, en adoptant une tarification horaire la CAF finance chaque heure à hauteur de 0.50 €/H ;

✚ La garderie : présentation de la simulation

Il est précisé que dans la situation actuelle, sur la base des effectifs relevés pendant l'année scolaire 2013/2014 et des coûts en 2013, la Commune supporte financièrement 41.41% de la charge du service après perception des participations.

Le souhait est de réduire le montant de cette participation communale.

Nous constatons une baisse de la fréquentation de ce service depuis le début de l'année. Notamment à l'école Perdtemps où les parents d'élèves attendaient pourtant dès l'aube pour inscrire leurs enfants au printemps 2014.

La moyenne de fréquentation sur la période de septembre à fin janvier, pour l'ensemble des établissements, était de 61.25 % (à titre de comparaison, en 2013 il était de 79.42 %).

Remarques :

Madame FORSTMANN : «*Il faut instituer un forfait car c'est effectivement très onéreux.*»

Monsieur BLÉAUT : «Ce serait la démarche inverse de ce que l'on fait pour le Centre de Loisirs, il faut vérifier que l'on ne perdrait pas, alors, les subventions CAF.»

Madame FORSTMANN : «Il faut communiquer sur les coûts.»

Monsieur BLÉAUT : «Il y a un règlement précisant les modalités de fonctionnement des services et notamment d'inscription dont les usagers s'engagent avoir pris connaissance, ce qui n'empêche pas les réclamations. A titre indicatif, nous venons de mettre en place un pointage des arrivées et départs. Précédemment, il se faisait manuellement, il y avait un manque de fiabilité. Dans les jours qui ont suivi, nous nous sommes aperçus qu'un nombre conséquent d'usagers renonçaient à leurs inscriptions permanentes. En effet, le relevé manuel, plus incertain, leur garantissait sans en payer la contrepartie, d'avoir une place disponible sur toute la plage de la garderie, car il suffisait de bloquer la place sur les deux ½ heure stratégiques (8 h – 8 h 30 et 16 h 30 – 17 h).»

Monsieur le Maire : « Je souligne qu'à la décharge des parents, toutes ces modalités sont d'un grand complexe et qu'il faut tendre vers la simplification et l'unification.»

La proposition pour la garderie est de conserver les mêmes tranches et d'appliquer une augmentation à l'heure de 9% pour l'ensemble des tranches.

	Quotient familial	Allocataire	Non allocataire
GEX	> 1500	3.66	4.16
	> 900	3.42	3.92
	> 690	2.86	3.36
	> 345	1.80	2.30
	< 345	1.18	1.68
Hors GEX	> 1500	4.90	5.40
	< 1500	4.70	5.20

La partie gestion communale, sur la base de la simulation effectuée, devrait être ramenée à 36.68 %.

☛ La cantine :

Le coût de revient d'un repas était de 8.03 € en 2013 (pour 2014 il devrait être en augmentation car ¼ d'heure de plus de garde au dernier trimestre).

La simulation a été effectuée sur la même période que pour la garderie, le nombre de repas considéré est de 87 469.

Le coût de fourniture du repas est de 2.85 € pour un enfant et à 3.38 € pour un adulte.

Le prix de revient est reparti de la manière suivante :

- 37.90 % pour la fourniture du repas,
- 1.31 % diverses dépenses,
- 4.60 % pour le fonctionnement des locaux,
- 56.20 % pour les frais de personnel.

Remarques :

Madame FORSTMANN : « C'est un coût élevé. »

Monsieur BLÉAUT : « oui, mais il y a 1 h 30 de garde, puis 1 h 45. »

Madame FORSTMANN : « Le coût de fonctionnement des locaux ne peut-il pas être enlevé de ce montant car le fonctionnement de l'école est le même qu'il y ait un service de cantine ou pas. »

Monsieur BLÉAUT : « Le fonctionnement des locaux est réparti entre les divers utilisateurs des écoles (scolaires, associations, APE, CLSH, garderie) afin de déterminer le coût de chacun de ces services, en fonction des superficies et du nombre d'heure d'utilisation. »

L'augmentation proposée est de 10%, la tranche la plus basse demeurant inchangée à 1.72 €.

Quotient familial	Tarifs en €
> 1500	6.31
> 900	5.72
> 690	4.64
> 345	2.97
< 345	1.72
Extérieur	7.02

La participation communale, sur la base de la simulation effectuée, devrait être de 48.24 %.

✚ **Le Centre de Loisirs :**

Pour le calcul des tarifs à l'heure, nous avons, à partir du prix de revient de la journée et ½ journée avec et sans repas, déterminé quel était le pourcentage du prix correspondant à la « garderie » et celui du repas, puis appliqué à chacun des tarifs ces pourcentages pour déterminer ce qui correspondait à chacun de ces 2 éléments (repas et garderie), puis divisé le montant correspondant à la garderie par le nombre d'heures de présence en fonction du type de prestation concernée.

Nous nous sommes aperçus que le tarif à l'heure était plus élevé quand les utilisateurs recourraient à la prestation « ½ journée avec repas ».

Il est donc proposé que le tarif horaire soit réajusté pour que l'heure de « garde » soit au même montant quelle que soit la prestation, à hauteur du prix le plus élevé (½ journée avec repas).

Le tarif horaire et le prix du repas étant revalorisés de 2.5 %,

les tarifs proposés seront donc :

➤ Gex :

Tranche	Taux H/allocataire en €	Repas	Taux H/non allocataire en €
> 1500	2.78	3.27	3.28
> 900	2.48	2.91	2.98
> 690	2.02	2.37	2.52
> 345	1.46	1.72	1.96
< 345	0.84	0.99	1.34

➤ Extérieurs :

Tranche	Taux H/allocataire en €	Repas	Taux H/non allocataire en €
> 1500	3.90	4.78	4.40
< 1500	3.78	4.44	4.28

Les prestations demeureront à la journée, à la ½ journée avec et sans repas, c'est simplement le mode de décompte des tarifs qui est modifié.

Les participations communales devraient être ramenées, sur la base des simulations effectuées, à :

- ✓ Pour les mercredis : de 37.41% à 35.46 %,
- ✓ Pour les vacances : de 43.86 % à 38.04%,
- ✓ Pour l'ensemble du Centre : de 41.32 % à 37.13 %.

🏊 Piscine :

Le coût annuel de fonctionnement de la piscine s'élève à 374 539.51 €, les recettes à 101 304.77 €.

➤ Les recettes sont les suivantes :

nature	Recettes en €
collège annexe	6 569.37
école autres communes	13 948.80
école natation	36 782.70
entrée	44 003.90
Total général	101 304.77

➤ La fréquentation de l'école de natation est la suivante (environ 50% hors Gex) :

Ville	Nombre de Famille	usagers	famille	usager
Cernex	1	1	0.37%	0.27%
Cessy	27	37	9.96%	10.14%
Chevry	11	14	4.06%	3.84%
Corte	1	1	0.37%	0.27%
Crozet	7	9	2.58%	2.47%
Divonne les bains	13	16	4.80%	4.38%
Echenevex	14	18	5.17%	4.93%
Farges	1	1	0.37%	0.27%
Gex	137	182	50.55%	49.86%

Ville	Nombre de Famille	usagers	famille	Usager
Grilly	2	2	0.74%	0.55%
Lelex	1	3	0.37%	0.82%
Mijoux	1	2	0.37%	0.55%
Ornex	4	6	1.48%	1.64%
Peron	1	1	0.37%	0.27%
Prévessin Moëns	1	1	0.37%	0.27%
Saint Genis Pouilly	12	17	4.43%	4.66%
Sauverny	2	3	0.74%	0.82%
Segny	7	10	2.58%	2.74%
Sergy	3	3	1.11%	0.82%
ST Jean de Gonville	1	1	0.37%	0.27%
Thoiry	4	5	1.48%	1.37%
Versonnex	12	17	4.43%	4.66%
Vesancy	8	15	2.95%	4.11%
Total général	271	365		
hors GEX			49.45%	50.14%

➤ Tarifs pratiqués :

Augmentation de 2 % pour l'ensemble des tarifs, à l'exception de ceux de l'école de natation 5%.

Le tableau ci-dessous présente les tarifs actuels et ceux qu'il vous est proposé d'appliquer à partir de la prochaine rentrée scolaire :

Tarifs piscine	augmentation 2%		augmentation 2%		prix proposé
	tarif 2012/2013 3 arrondis	tarif 2013/2014	tarif 2014/2015	tarif 2015/2016	
entrée adulte	3.40	3.50	3.60	2% 3.67	3.7
10 entrées adultes	28.60	29.20	29.80	2% 30.40	30.4
entrée enfants jusqu'à 16ans	1.40	1.40	1.40	2% 1.43	1.5
10 entrées enfants	11.20	11.40	11.60	2% 11.83	11.8
entrée passeport jeunes	0.70	0.70	0.70	2% 0.71	0.7
enfant moins de 6 ans					
colonies de vacances (1h /enfant)					
leçon individuelle					
location ligne					
Groupement associatif	26.50	27.00	27.50	2% 28.05	28
groupe jusqu'à 9 personnes	10.60	10.80	11.00	2% 11.22	11.2

Groupe de + de 20 personnes	37.10	37.80	38.60	2%	39.37	39.4
tarif avec éducateur	2.10	2.10	2.10	2%	2.14	2.2
Ecole natation tarifs trimestriels						
tarif adulte	61.50	62.70	64.00	5%	67.20	67.2
1°enfant	36.00	36.70	37.40	5%	39.27	39.3
2°enfant	26.50	27.00	27.50	5%	28.88	29.9
3°enfant	11.60	11.80	12.00	5%	12.60	12.6
4°enfant et plus	gratuit		0.00			
Ecole natation tarifs annuels						
tarif adulte	160.00	163.20	166.50	5%	174.83	174.9
1°enfant	95.50	97.40	99.30	5%	104.27	104.3
2°enfant	71.10	72.50	74.00	5%	77.70	77.7
3°enfant	26.50	27.00	27.50	5%	28.88	29.9
4°enfant et plus						
Ecole de natation 2 cours - trimestriel						
tarif adulte	92.30	94.10	96.00	5%	100.80	100.8
1°enfant						
2°enfant						
3°enfant						
4°enfant et plus						
Ecole de natation 2 cours - annuel						
tarif adulte	238.00	242.80	247.70	5%	260.09	260.1
1°enfant						
2°enfant						
3°enfant						
4°enfant et plus						

Remarque :

Monsieur le Maire: « Il sera proposé que l'on envisage, pour l'avenir, d'appliquer des tarifs différents en fonction de la résidence, pour l'année 2015/2016.»

12) QUESTIONS DIVERSES

- ◆ Lecture des décisions :
 - ✓ Réalisation d'un terrain multisports – lot n°2 fourniture et pose d'équipement,
 - ✓ Fourniture et pose de radars pédagogiques et tri flash,
 - ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°11 menuiserie bois,

- ✓ Contrat d'engagement avec Mr François CATHERIN dans le cadre du carnaval du 17 mars 2015,
- ✓ Fourniture de plantes annuelles estivales, automnales et location de plantes vertes pour manifestations,
- ✓ Entretien des gazons par opération mécanique du complexe sportif de Chauvilly,
- ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage projet urbain « Place du Jura »,
- ✓ Abonnement d'enregistrements pour accueil téléphonique avec la société ATS Studios,
- ✓ Assistance et conseil dans le cadre de la procédure relative à la passation de contrat RC du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019,
- ✓ Contrat de cession spectacle avec l'orchestre Corinne MÜLLER dans le cadre des festivités du 13 juillet 2015,
- ✓ Maintenance TBI.

Prochaines réunions et manifestations :

- ✓ Commission scolaire le 14 avril 2015 : APE 2015-2016
- ✓ Commission finances le 15 avril 2015 : CA, BS
- ✓ Journée « Nature et Jardin » - promenade du Journans le 19 avril 2015
- ✓ Nettoyage de printemps le 25 avril 2015
- ✓ Land Art du 27 au 30 avril 2015.

Monsieur le Maire : « Une nouvelle majorité départementale vient d'être élue. J'espère que les attaques contre la CFG, amplifiées au cours de la précédente mandature, s'estomperont, de même que celle à l'encontre du Pays de Gex et que nous renouerons avec une action économique absente.

Je remercie Madame Véronique BAUDE. »

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « Si je peux revenir sur vos propos concernant la CFG, je ne crois pas que le changement de majorité est essentiel.

Quant à l'économie, des choses ont été initiées, j'espère qu'elles seront poursuivies ».

Monsieur le Maire : « Effectivement, les attaques contre la CFG ne sont pas nouvelles, mais avec la majorité précédente, nous avons franchi un cap puisque 3.1 M€ de cette dotation ont été retenus pour le financement des transports scolaires dans le Pays de Gex, alors que dans le reste du département ils sont financés sur les fonds du département.

Les habitants du Pays de Gex paient des impôts comme tous les habitants du département, ils demandent à être traités de manière équivalente. La CFG est liée aux spécificités des communes particulières.

La séance est levée à 20 h 00.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU
LUNDI 4 MAI 2015 A 18 H 30.**

La Secrétaire de Séance,
Madeleine HUMBERT



Le Maire,
Patrice DUNAND



